



# L'intervention du Conservatoire du littoral en baies algues vertes

Vallée du Douvenant – Grève des Courses à  
Saint-Brieuc et Languoux

## Le Conservatoire du littoral

- Etablissement public créé en 1975

*Face aux pressions et aux menaces exercées sur les espaces côtiers, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est créé en tant qu'Etablissement public à caractère administratif rattaché au ministère en charge de l'Environnement.*

- Missions : mener une **politique foncière** de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et des équilibres écologiques et paysagers (*art. L322-1 du Code de l'env.*) pour une **ouverture des sites au public**.
- En **partenariat avec les collectivités locales**
- Aire de compétence : communes des cantons côtiers et communes riveraines d'un lac de plus de 1000 ha



## Objectifs des périmètres d'intervention

### En baies prioritaires algues vertes:

- Améliorer la qualité de l'eau:
  - Restaurer la fonctionnalité des zones humides (dénitrification)
  - Favoriser les pratiques agricoles vertueuses

- Soigner la qualité paysagère

- Favoriser la biodiversité

- Valoriser les sites et leur accès aux publics

- Anticiper les effets du changement climatique, en particulier l'évolution du trait de côte



+ Moyens dédiés pour accélérer l'intervention foncière

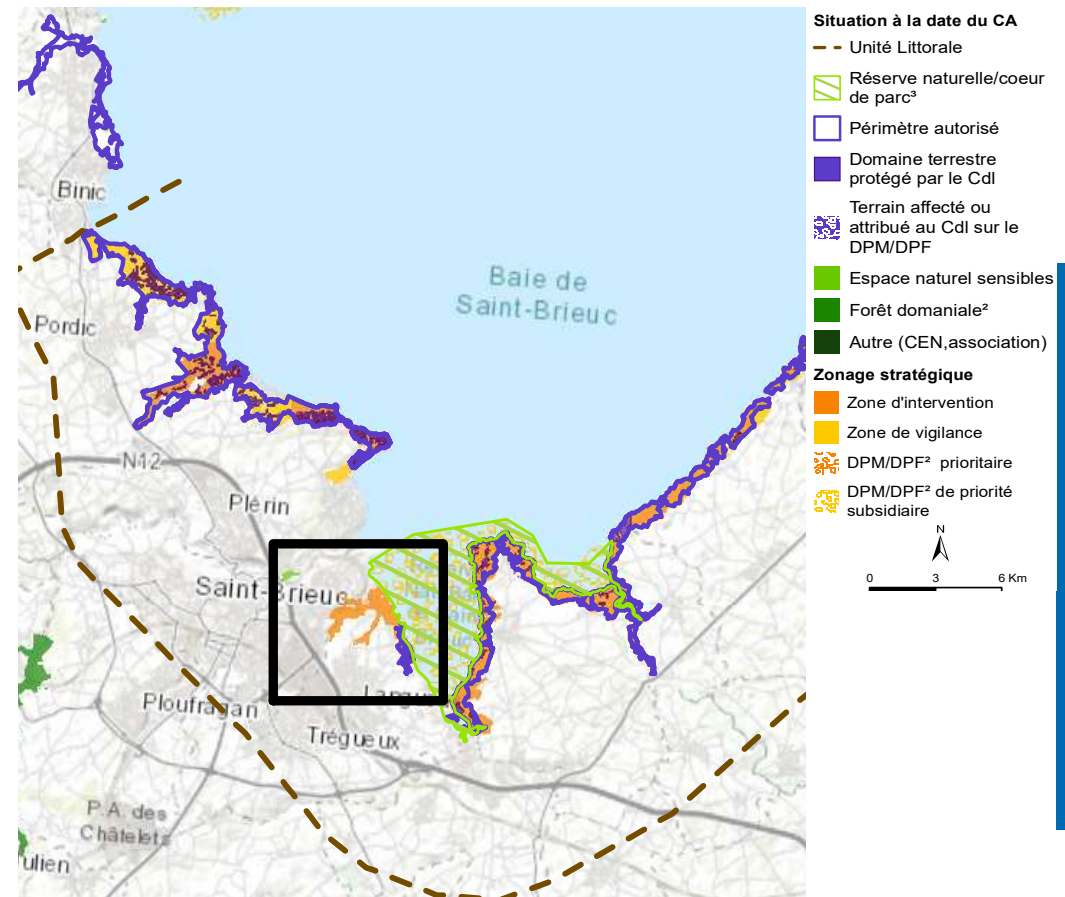
## L'intervention foncière du Conservatoire : Définition d'un périmètre d'intervention

- Intervention au regard de la **stratégie foncière 2015-2050**
- **Création d'un Périmètre d'intervention** avec les acteurs du territoire et les collectivités concernées

Délibérations successives :

- de la (des) Commune(s)
- du **Conseil de rivages,**
- du **Conseil d'Administration.**

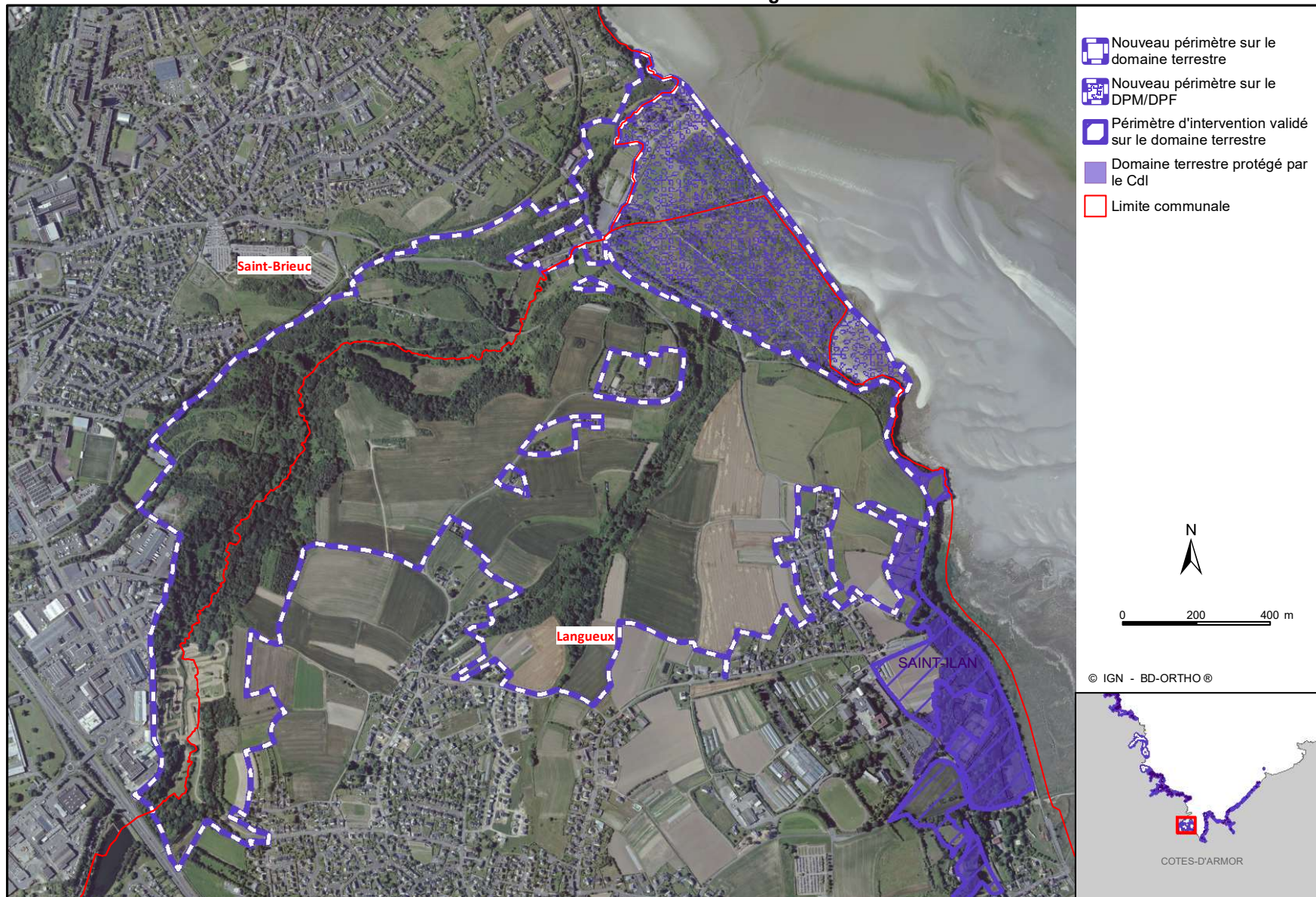
Création du périmètre  
« Vallée du Douvenant – Grève  
des Courses » en mars 2022



En 2024, 150 périmètres d'intervention existants en Bretagne, représentant environ 30 000 ha.

Une vingtaine sont en baies prioritaires algues vertes, représentant plus de 4 500 ha. Deux ou trois créations et/ ou extensions de périmètres y aboutissent chaque année depuis 2016.

# VALLEE DU DOUVENANT - GREVE DES COURSES - création - communes de Languieux et Saint-Brieuc

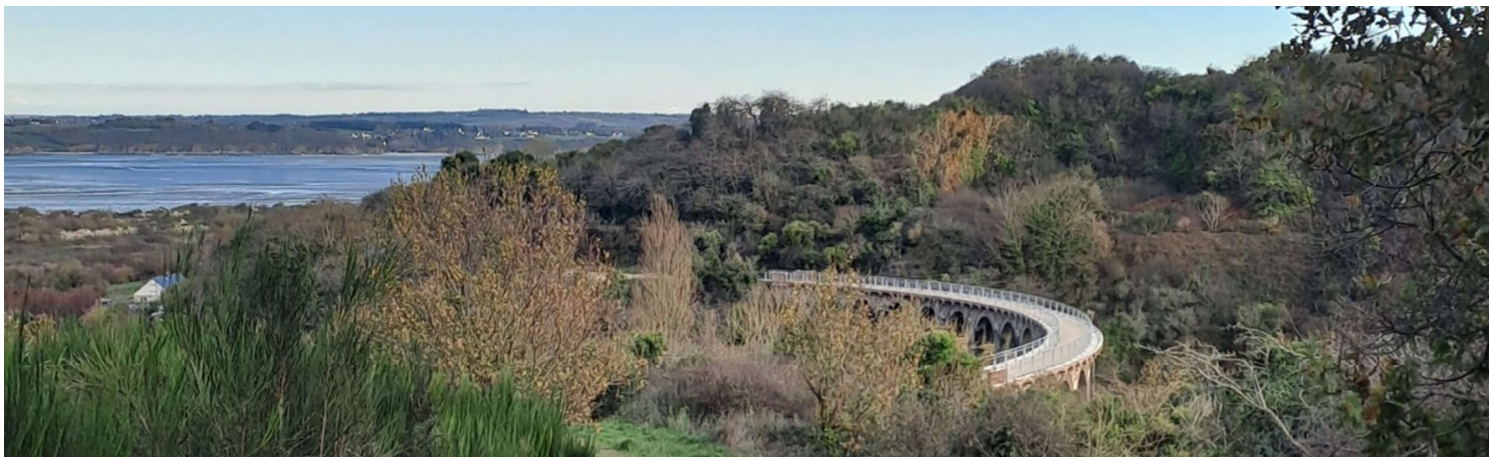


## L'intervention foncière du Conservatoire

- Plusieurs interventions possibles :
  - Acquisition** : amiable ou préemption
  - Affectation** / Attribution de biens de l'Etat
  - Dons, donations, legs, datations en paiement
- Prix fixé par le pôle d'Evaluation domaniale à la DGFIP
- Les biens acquis rentrent dans le domaine propre du Conservatoire et sont donc inaliénables.

Dans les baies prioritaires algues vertes, une offre est envoyée à chaque propriétaire de l'ensemble des périmètres

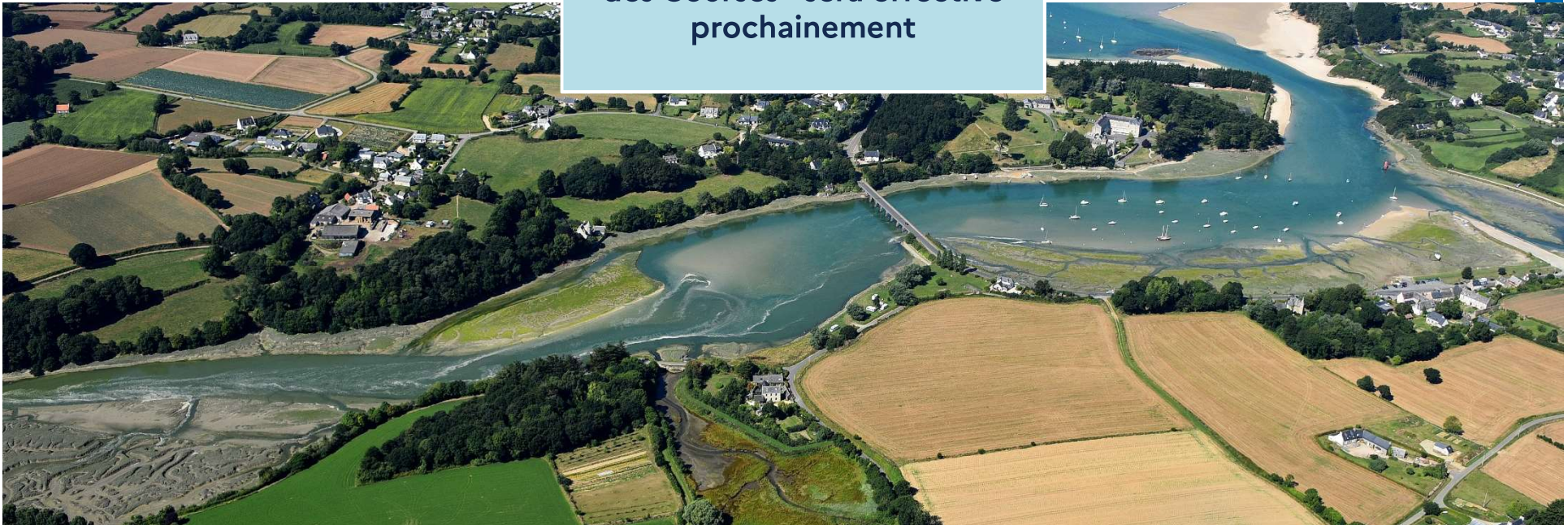
Fin 2023, le Conservatoire protège 220 000 ha, dont près de 12 700 ha en Bretagne.  
**Environ 1000 ha sont en baies prioritaires algues vertes.**



## L'intervention foncière du Conservatoire : Mise en place d'un droit de préemption

- Contexte breton : partenariat historique du Conservatoire avec les Conseils départementaux
- Le Conseil Départemental délimite des Zones de Préemption au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ZP ENS)
- Au sein des ZP ENS, le Conservatoire peut exercer la préemption par substitution au Conseil Départemental

**La Zone de Préemption du site  
« Vallée du Douvenant – Grève  
des Courses» sera effective  
prochainement**



## Animation foncière amiable Vallée du Douvenant – Grève des Courses

### Août 2023 - Saint Brieuc :

128 parcelles pour 46 ha

- **79 parcelles** ont fait l'objet d'une offre d'achat  
Soit 54 dossiers ouverts pour **23 ha**, représentant 125 propriétaires ou co-indivisaires
- **3 ventes** en cours pour **1 ha**
- **8 ventes** finalisées pour **2 ha**

### En cours - Langueux :

400 parcelles pour 135 ha

- **75 parcelles** ont déjà fait l'objet d'une offre d'achat  
Soit 32 dossiers ouverts pour **23ha**, représentant 67 propriétaires ou co-indivisaires
- **5 ventes** en cours pour **6,3 ha**
- **1 vente** finalisée pour **0,3 ha**



## Dispositif de gestion

### **Le Conservatoire assure sa mission de propriétaire et délègue la gestion des sites à ses partenaires.**

La gestion des sites peut être confiée, dans le cadre d'une convention de gestion, à :

- Une collectivité territoriale,
- Une association ou un établissement public (ONF, Parc National, etc.).

90% des sites sont gérés par des collectivités territoriales



## Dispositif de gestion

### **Le Conservatoire assure :**

- La mise en place du dispositif de gestion (conventions de gestion, plans de gestion, conventions d'usage : récréatifs, agricoles, scientifiques, etc.).
- La mise en œuvre des programmes de réhabilitation et d'aménagements sur les espaces naturels et bâtis.

### **Le gestionnaire réalise :**

- Les petits travaux, assure la surveillance et l'entretien, l'accueil du public.
- Possibilité d'employer des gardes du littoral.



Diagnostic naturaliste  
+/- SIP  
Par des prestataires



Diagnostic agricole



Elaboration des orientations de gestion

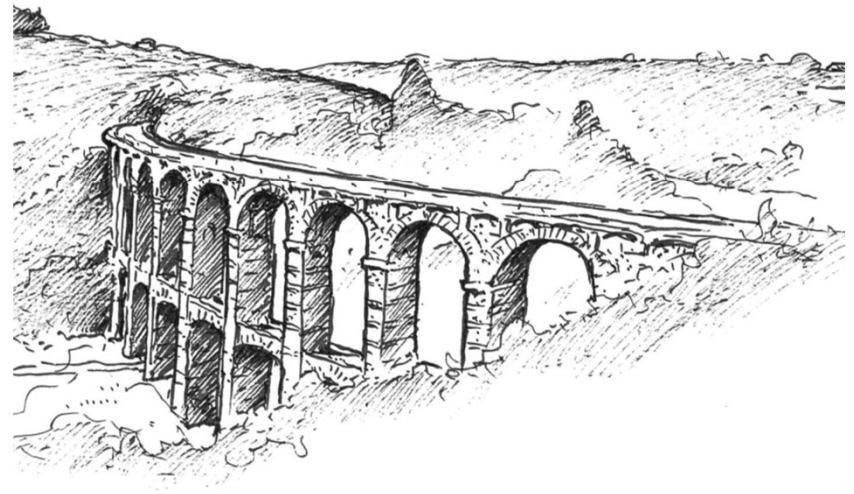
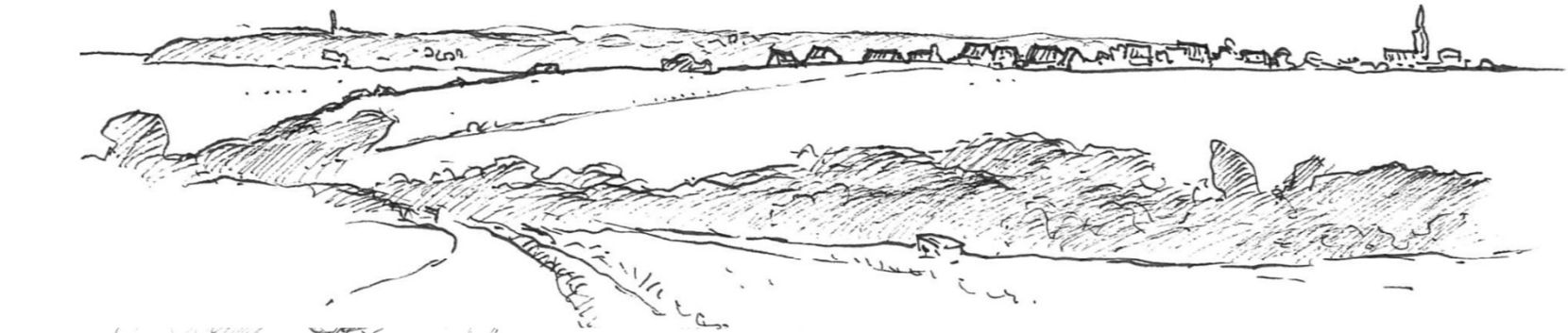
Définition des modalités de mise en œuvre



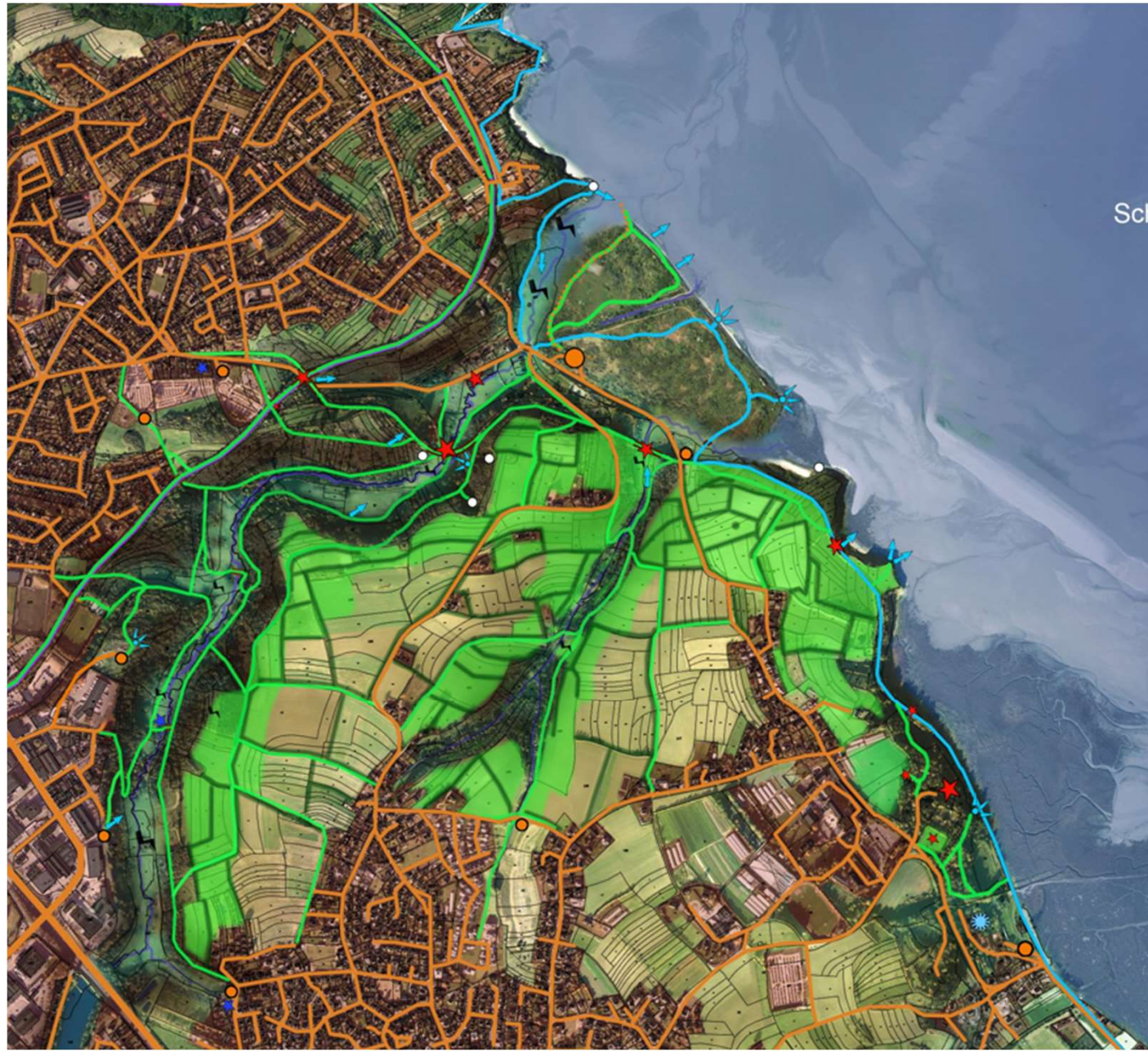
Au fil des acquisitions foncières par le CdI

Signature de conventions entre les exploitants et le Conservatoire du littoral

+ de 80 conventions signées pour + de 400 ha



### Schéma d'intentions paysagères

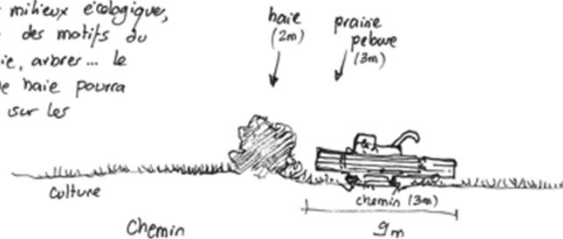


N  
0 200m  
Janvier 2024  
Alain Freydet,  
paysagiste concepteur

#### LÉGENDE

- Plateau
- Vallon
- Espace urbanisé
- Point de vue
- Belvédère
- Route et piste
- Stationnement
- Sentier littoral
- Sentier
- Hentig Glas
- Arbre remarquable
- Rocher remarquable
- Pont et passerelle
- Petit patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine remarquable
- Remblais ou zone d'extraction à modifier
- Nettoyage
- Démolition
- Coupe d'arbres
- Arrachage de plantes envahissantes
- Espace d'interprétation

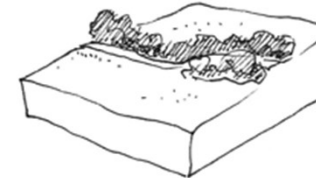
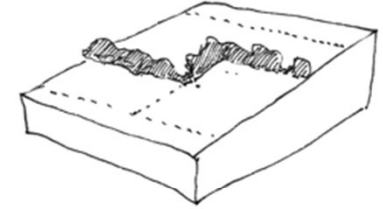
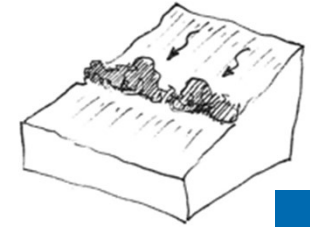
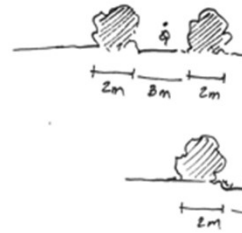
pour faire des obstacles au ruissellement des eaux et des pollutions, pour créer des corridors et milieux écologiques, pour créer des motifs du bocage, haie, arbres... le maillage de haie pourra s'implanter sur les plateaux



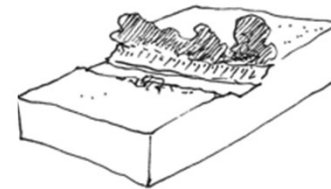
Chemin d'exploitation

La barre de coupe de moissonneuses batteuses nécessite de garder 9m d'empirne

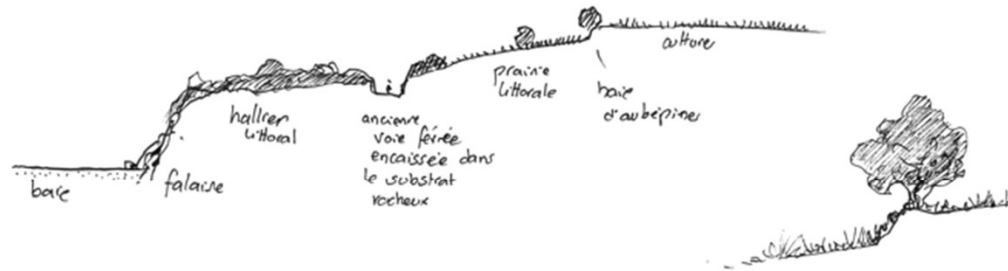
Scalier



haie le long d'un ven ou d'un chemin amen protection contre le ven pluie et le soleil au promeneurs



haie de bord de route pour accompagner le réseau de voie parcourant le paysage



poursuite de la haie existante

bosquet aubur du rocher à l'affleurement

plantation de haie le long de la route

plantation de haie le long du chemin



densification des haies sur les prairies de front littoral

Vau Herie  
Le vallon s'est boisé obliant les terres maraichères et les pâtures qui descendent jusqu'à la mer.

nouvelle haie au profit d'une mise en pâture des terres basses proches de vallées et vallons



Merci  
de votre  
attention

**Marine BOUCHET**

Chargée de projet – Animation foncière baies prioritaires

Délégation Bretagne

Port du Légué – 8 Quai Gabriel Péri – 22190 PLERIN

Tel: 02 96 33 66 32 - Mobile: 06 08 61 70 07

[m.bouchet@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:m.bouchet@conservatoire-du-littoral.fr)

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

**Laure LEYSEN**

Chargée de projet Baies prioritaires – Volet agricole

Délégation Bretagne

Port du Légué - 8 Quai Gabriel Péri - 22190 PLERIN

Tel: 02 96 33 66 32 - Mobile: 06 29 63 48 73

[l.leyse@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:l.leyse@conservatoire-du-littoral.fr)

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)